



CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

Séance du 22/09/2026

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 22 Septembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RICHARD Bruno, Maire, en session ordinaire, convoqués le 17/09/2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. RICHARD Bruno, Maire, Mmes : BOSC Sophie, FROGERAIS Lydie, JAMAUX Johanna, MOREL Nathalie, TIRARD Romy, MM : CHAMPALAUNE Dominique, DENIAUD Bruno, DENIER Emmanuel (arrivé point 4), LEFEUVRE Aurélien, VASNIER Pascal

Excusés :

Procurations : à

A été nommé(e) secrétaire : M DENIAUD Bruno

2026/46 – Décision modificative 1 Commune

Vu la facturation du SDE 35 pour le remplacement de plusieurs lampadaires sur la commune s'élevant à 3 500€,

Vu la délibération 2026/45 autorisant les travaux de voirie place du Donjon d'un montant de 3013,20€,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le budget primitif de la commune en investissement, voici la décision modificative proposée :

SECTION INVESTISSEMENT Chapitre 41	BP 2026	DM	TOTAL BP + DM1
DEPENSES			
2131 – Constructions bâtiments publics	276 900 €	-8 550€	268 350€
2151 – Réseaux de voirie	19 400€	+8 550€	27 950€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- **AUTORISE** la décision modificative présentée ci-dessus.

Le Maire
Bruno RICHARD



Le secrétaire de séance :
M DENIAUD Bruno